



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction nationale
des vérifications
de situations
fiscales

Bienvenue à la 

1983 : création de la DNVSF

Mission : le contrôle fiscal externe des personnes physiques
(cf. note du bureau CF1 du 23 mars 2006).

2011 : création des brigades patrimoniales

Mission : le contrôle corrélé global des dossiers à très fort enjeux (cf. note du bureau CF1 du 9 mars 2013). Compétence exclusive de la DNVSF.

2013 - 2019 : Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR)

Mission : le traitement des dossiers de régularisation d'avoirs à l'étranger non déclarés (cf. circulaire ministérielle du 21 juin 2013).

2016 : mission de contrôle des élus

Contrôle des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires nationaux et européens souscrites auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

2020 : création d'une brigade spécialisée en matière de DMTG

Gestion

Contrôle

Recherche

National



Interrégion

DIRCOFI : Directions régionales de contrôle fiscal

Brigades
interrégionales
de vérification

Brigades
d'études et de
programmation

Département

DRFIP / DDFIP

SIE

PCE

Brigades
départementales
de vérification

Brigades
contrôle et de
recherche

SIP

PCRP

Jean-Luc BARÇON-MAURIN
 Administrateur Général des Finances Publiques

PNSR
Contrôle patrimonial
Anne-Laure GUBERT
 IP

Mission Risques et Audit
Julie FORMEY
 AFIPA

Mission audit

Mission risques

Pôle transverse et contentieux
Chantal THIBAUT
 Administratrice des Finances publiques

Pôle juridique et fiscal
Frédéric HIMPENS
 Administrateur des Finances publiques

1^{ère} division
 Ressources humaines
 et budgétaires,
 Formation professionnelle
Julie FORMEY
 AFIPA

4^{ème} division
 Contentieux
Anne VILLIERS
 AFIPA

5^{ème} division
 Pilotage, Stratégie,
 Recouvrement,
 Programmation,
 Communication
Emmanuelle CHALONY-PLANTIER
 AFIPA

2^{ème} division
 Contrôle patrimonial
Stéphanie AUGÉ
 AFIPA

3^{ème} division
 Contrôle fiscal
 externe
Michel GODÉRE
 AFIPA

6^{ème} division
 Législation et
 Synthèse
Olivier TREBOSC
 AFIPA

Ressources Humaines

Ressources budgétaires
& logistique

Formation professionnelle

4 Sections
 Traitement des demandes
 contentieuses et
 gracieuses
 Traitement des instances
 Juridictionnelles

Stratégie du directeur
 Contrôle de gestion
 Suivi d'activité

Programmation
BPROG

Cellule de
 recouvrement

Communication

7 Brigades patrimoniales
 BPAT 1 4 5 8 11 15 17

Contrôle des
 • DTFE
 • élus
 • DMTG

SCVM
 Assistance aux services
 dans l'évaluation
 des titres des sociétés

Cellule pénale

2 Brigades financières
 BCR 2 3
 LBO, apports cessions,
 Intéressement
 des managers ...

3 Brigades internationales
 BCR 6 7 10
 Domiciliation, Schémas
 abusifs internationaux...

4 Brigades lutte
 contre la fraude
 BCR 9 12 14 16
 retour BNRDF, affaires
 Judiciaires, activités occultes,
 BNC...

Gestion des recours
 Interlocutions, rapports
 CADF, situations fiscales

Expertise juridique
 Visas, réponses aux
 demandes de solution des
 services, rédaction de
 notes à l'administration
 centrale

Mutualisation et
 diffusion de
 l'information
 Veille fiscale, études
 thématiques, conférences

Mis à jour au 1^{er} septembre 2022

La DNVSF au 1^{er} septembre 2022 :

✓ Ses effectifs

269 agents dont 172 inspecteurs, 26 contrôleurs et 29 agents C.

✓ Ses structures de contrôle

16 brigades :

9 brigades de contrôle des revenus :

- 2 brigades financières
- 3 brigades internationales
- 4 brigades lutte contre la fraude

- 7 brigades patrimoniales

dont la 1^{ère}, en charge des DMTG et la 17^e, en charge des élus

✓ Ses structures d'appui

- la BPROG (brigade de programmation)
- le SCVM (service de contrôle des valeurs mobilières à compétence nationale)

✓ Un Portefeuille exclusif révisé à compter de 2021

- les Dossiers à Très Forts Enjeux (DTFE) : Une compétence en CSP et ESFP exclusive

- Revenu global > 1M €, plus-values comprises (avant 2 M€)
et/ou
- IFI avec valeur brute du patrimoine > 6 900 000 € (avant 15 M€)

- Une compétence également partagée sur le contrôle :

- Professions non commerciales si recettes H.T > 1,22 M€
- En fonction de la qualité des personnes :
 - Contribuables dont la notoriété nationale ou internationale est avérée
 - Résidents étrangers disposant d'un patrimoine en France > 1 million €
- En fonction de la complexité des situations (international / judiciaire)

Compétence exclusive en matière d'ESFP mais partagée
s'agissant du CSP de ces dossiers.

✓ La programmation

Un service au cœur du dispositif : la **Brigade de programmation** (9 enquêteurs)

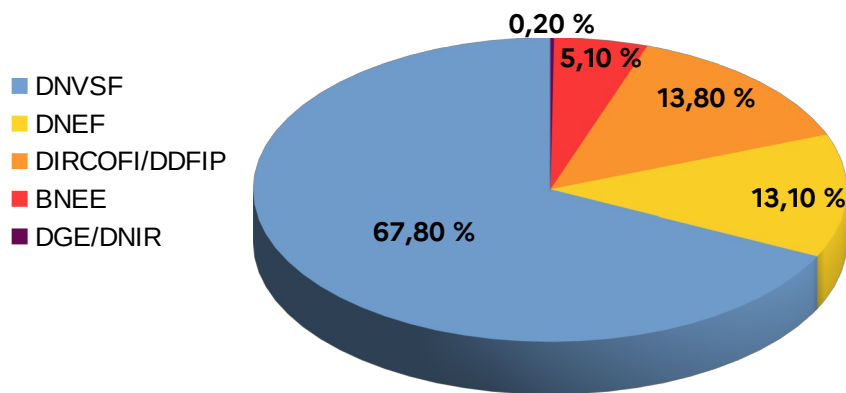
De nombreux partenaires : internes = BPAT et BCR ou externes = SJCF 1D, DNEF, BNEE, DIRCOFI, autres directions nationales et territoriales, Justice (SEJF et BNRDF)

Près de **1200 informations reçues en 2021**. Les principales sources d'informations extérieures (575 en 2021) sont la direction générale (SJCF 1D), les DIRCOFI/DDFiP et la DNEF.

En interne, la DNVSF développe en particulier l'analyse risque grâce à l'accès à la plateforme de données du bureau SJCF-1D (octobre 2021).

494 affaires programmées en 2021 dont les deux tiers en auto-programmation.

Origine des affaires programmées en 2021



✓ Opérations de contrôle traitées par les brigades CFE

Contrôle fiscal externe (ESFP, VG, EC) : 200 à 250 opérations en moyenne

Contrôle sur pièces (CSP suite à 3909 et CSP classiques) : 250 à 300 opérations en moyenne

→ Des résultats financiers au total 256 M€ de droits et 101 M € de pénalités (357 M €) en moyenne

✓ Des missions diversifiées

- ESFP classiques, vérifications de comptabilités, DMTG, CSP...
- dossiers complexes et sensibles
- lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière

Missions de surveillance et de contrôle des dossiers dits « à très forts enjeux » DTFE

✓ Une nouvelle orientation stratégique axée sur le patrimonial à compter de 2011 :

1 - Un constat : difficultés du contrôle des DTFE par les directions territoriales : cloisonnements géographiques, structurels et méthodologiques.

2 - Extension de la compétence de la DNVSF au domaine du CSP (contrôle sur pièces), y compris en matière d'ISF/IFI et de droits d'enregistrement.

✓ Un objectif :

Faire de la DNVSF une direction dédiée au contrôle des particuliers à très forts enjeux, sous l'angle revenu et patrimoine.

Missions de surveillance et de contrôle des dossiers dits « à très forts enjeux » DTFE

✓ Un portefeuille dédié à la DNVSF en fonction de l'importance du revenu ou du patrimoine :

2019 : 7 161 dossiers

2021 : 15 000 dossiers

revenu brut

> 2 M €

> 1 M€

actif brut imposable

ISF > 15 M €

IFI > 6,9 M €

✓ Missions :

- la connaissance et le suivi des groupes familiaux
- le développement d'un contrôle basé sur une analyse risque
- la mise en place d'une méthode de contrôle corrélé global revenu/patrimoine

✓ Résultats 2020 /2021:

- CSP traités : 791 / 985
- Droits et pénalités : 130 M € / 170 M€
- Mise en place d'une méthode de contrôle adaptée aux enjeux

- ✓ **Nouvelle mission au 1^{er} septembre 2016**
- ✓ **Contrôle de cohérence des déclarations de situation patrimoniale**
 - Souscrites auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) en début et fin de mandat ou à l'occasion d'une modification substantielle de leur patrimoine
 - Élus nationaux et européens
 - Étendu depuis 2017 aux présidents et vice-présidents des conseils régionaux et départementaux ainsi qu'aux maires des communes de plus de 20 000 habitants
- ✓ **Délivrance des attestations de situation déclarative et de paiement des parlementaires** (loi pour la confiance dans la vie politique du 15 sept. 2017)
- ✓ **Contrôle sur pièces d'initiative**
- ✓ **Contrôle des AGFIP n° 1 et des membres du gouvernement**

- ✓ **Nouveau positionnement stratégique sur les transmissions de patrimoine (DMTG) au 1^{er} septembre 2020**
- ✓ **L'élaboration des modules de formation DMTG adaptés aux contrôles de la DNVSF et leurs mutualisation avec le réseau des DIRCOFI**
- ✓ **La 1^{ère} BPAT, une brigade dédiée au contrôle des successions et donations relevant de la compétence de la DNVSF**
 - Composée
 - d'un chef de service
 - de 6 vérificateurs
 - d'un contrôleur

✓ Centralisation du recouvrement des créances de la DNVSF

Dès avril 2011, auprès du **Pôle de Recouvrement Spécialisé** de Paris Sud Ouest, avec une compétence étendue aux créances du STDR à compter de décembre 2013.

✓ Création d'un PRS exclusivement dédié à la DNVSF au 1^{er} janvier 2016

Rattaché à la DRFiP de Paris, en charge de l'ensemble des créances de la DNVSF :

- missions traditionnelles (CSP, CFE)
- activité du STDR

✓ Objectifs :

- simplification des circuits
- meilleure anticipation du recouvrement
- amélioration de la qualité des documents de taxation
- suivi particulier des créances complexes

✓ Un bilan positif :

- Une meilleure connaissance du montant des impôts pris en charge et recouvrés.
- Montant total (CSP, CFE et régularisations) des prises en charge en 2021 : 716 M €.
- Taux net* de recouvrement au 31/12/2021 sur les créances CFE et CSP prises en charge en 2020 :

— 73,34 %

* hors procédures collectives et créances contestées en sursis de paiement.

La défense des dossiers par la division du contentieux

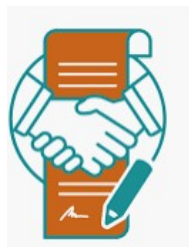
- ✓ L'activité contentieuse faisant suite aux contrôles de la DNVSF est animée par un AFIPA et 4 chefs de section. Elle compte 4 sections spécialisées de 5 à 6 rédacteurs et un bureau d'ordre.
- ✓ **Dans la chaîne du contrôle fiscal, le contentieux :**
 - répond aux réclamations contentieuses et aux demandes de remises gracieuses des contribuables contrôlés par la DNVSF ;
 - défend les affaires devant les juridictions de 1^{er} et de 2^{ème} degré par la production de mémoires et de répliques ;
 - exécute les jugements ou arrêts ;
 - participe à la recherche d'une issue apaisée du contrôle par les réponses apportées par les conciliateur fiscal ou par la conclusion de transactions ou la rédaction de rapports à l'attention du Médiateur de Bercy.

La défense des dossiers par la division du contentieux

- ✓ Ainsi, à partir de la stratégie définie au stade du contrôle, le contentieux veille, après la mise en recouvrement, à la défense des contrôles en instruisant toujours à charge et à décharge.
- ✓ **Rôle de mutualisation :** mutualisation des jugements et arrêts notamment par leur transmission au pôle de brigades à l'origine du contrôle et participation à la lettre e-DNVSF.

Une direction ouverte : partenariats et soutien au réseau

La DNVSF a conclu divers partenariats avec :



(en cours)



(en cours)



Par ailleurs, la DNVSF assure un rôle de soutien national au réseau en matière patrimoniale.

A la suite du groupe de travail national sur le contrôle patrimonial, piloté par la DNVSF, un **PNSR dédié au contrôle patrimonial** est préfiguré dès le 1er septembre 2022 et officiellement créé le 01/01/2023.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction nationale
des vérifications
de situations
fiscales

Merci de votre attention

